



## PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

Affaire suivie par M. Jean-Pierre BRASSELET  
Tél. : 02 35 58 54 35  
Fax : 02 35 58 52 89  
Mél. : [jean-pierre.brasselet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-pierre.brasselet@developpement-durable.gouv.fr)

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Haute-Normandie

### DÉCISION N°2015 - 42

**Objet :** Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

**Vu :**

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- L'arrêté préfectoral n°11-23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
- L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 5 janvier 2012 nommant Monsieur Patrick BERG, administrateur général, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Haute-Normandie à compter du 15 février 2012 ;
- L'arrêté préfectoral n°14-20 du 10 avril 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
- La circulaire du 4 décembre 2013 du Ministre de l'Économie et de Finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

## DÉCIDE

### Article 1er : Pilotage des BOP

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint, Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
<b>Écologie, Développement et Aménagement Durables</b>	<b>113</b> Paysages, Eau et Biodiversité	<b>PEB</b>
	<b>181</b> Prévention des Risques	<b>PR</b>
	<b>203</b> Infrastructures et Services de Transport	<b>IST</b>
	<b>205</b> Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture	<b>SAMPA</b>
	<b>217</b> Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer	<b>CPPEEDDM</b>
<b>Logement</b>	<b>135</b> Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat	<b>UTAH</b>
<b>Sécurités</b>	<b>207</b> Sécurité et Éducation Routières	<b>SER</b>

2. Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

### Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint, Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

### Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission)

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jérôme SAINT-CAST, Chef du Service Ressources (SRE),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

- Madame Mallorie HUGUET, Adjointe au Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD) et Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD) par intérim,
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire Général Régional (SGR),
- Madame Fabienne DIEUSET, Responsable du Pôle Communication – Chargée de projet stratégie

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

#### **Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des adjoints et responsables de bureau et d'unité)**

Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Monsieur Jérôme SAINT-CAST, Chef du Service Ressources (SRE), subdélégation est donnée à Madame Catherine FAUBERT, adjointe au Chef du Service Ressources (SRE),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à :
  - × Madame Florence MONROUX, Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
  - × Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie, Adjoint du Responsable du Bureau Énergie Climat,
  - × Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,
  - × Madame Marie MOIROT, Responsable de l'Unité Logement,
  - × Monsieur François NEVE, Chargé de mission Financement Logement,
  - × Madame Cindy LEFEBVRE, Responsable de l'Unité Construction,
  - × Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'Unité Aménagement,
  - × Madame Hélène BUHOT, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable, Responsable de l'Unité Développement Durable,
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :
  - × Monsieur Frédéric DECHAMPS, responsable du Pôle Risques Accidentels et Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels par intérim,
  - × Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques, Adjoint au Chef du Service Risques (SRI),
  - × Monsieur Alain DUFLOT, Responsable du Bureau des Risques Naturels, Correspondant budget du service (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), subdélégation est donnée à :
  - × Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), expert multimodalité,
  - × Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI) chargé des projets routiers,

- × Monsieur Samuel MALBET, Responsable du Pôle déplacements,
  - × Messieurs Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER et Romaric COURTIER-ARNOUX et Madame Ophélie MOTTIER- LOUATRON, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,
  - × Monsieur Nicolas DUYCK, Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures/ Méthodes,
  - × Madame Laure COUPPEY, Responsable de l'Unité Programmation et Gestion Financière,
  - × Madame Catherine RIVALAN, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires Foncières et Marchés Publics (UPAFMP)
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), subdélégation est donnée à :
    - × Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Responsable du Bureau Transports Routiers et de l'Unité Gestion des Entreprises, Adjoint au Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
    - × Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules, Adjoint au Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
  - Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire Général Régional, subdélégation est donnée à :
    - × Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire Général Régional Adjoint,
    - × Madame Édith NUGUES, Responsable du Pôle d'Appui au Pilotage Régional,
    - × Madame Morgane GESTIN, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion administrative et de Paye,
    - × Madame Florence GRONDIN, Responsable du Bureau des Ressources Humaines,
    - × Monsieur Pascal-Olivier SERRE, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,
    - × Madame Véronique FERRETTI, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,
    - × Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
    - × Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,

. À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

#### **Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jérôme SAINT-CAST, Chef du Service Ressources (SRE),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire (ME),
- Madame Mallorie HUGUET, Ajointe au responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD) et Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données par intérim,
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),

- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire Général Régional (SGR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire Général Régional Adjoint,
- Madame Fabienne DIEUSET, Responsable du Pôle Communication – Chargée de projet stratégie,
- Monsieur Christophe HUART, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,
- Monsieur Stéphane MICHEL, Chef de l'Unité Territoriale du Havre,
- Monsieur Julien VILCOT, chef de l'Unité Territoriale de l'Eure,

À l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

#### **Article 6 : Rôle du centre de prestations comptables mutualisé**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire Général Régional,
- Madame Claire WILLIOT, Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé (CPCM),
- Monsieur Daniel MAGALHAES, adjoint du responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé (CPCM),
- Madame Isabelle BARBIER-LEFEBVRE, Responsable de pôle du CPCM,
- Madame Claudine DUVALET-LECOINTRE, Responsable de pôle du CPCM,
- Madame Lysiane ANGOT, Valideuse de prestations comptables,
- Madame Annie CARON, Valideuse de prestations comptables,
- Madame Spès Caritas NDABASHINZE, Valideuse de prestations comptables,

À l'effet de valider, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour tous les programmes

- × les engagements juridiques y compris ceux soumis au CFD,
- × les demandes de paiement,
- × les demandes de recettes non fiscales

- A l'ensemble des agents du CPCM, à l'effet de valider les certifications de service fait.

#### **Article 7 :**

La décision n° 2015-03 du 3 février 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité est abrogée.

#### **Article 8 :**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 03 SEP. 2015

Pour le Préfet de région et par délégation,  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Haute-Normandie

Patrick BERG

